



Mariage et carte de sejour.

Par **mimi5**, le **26/08/2009** à **08:47**

Bonjour,rnrnMa question est simple, j'aimerais avoir des réponses SVP, c'est important pour moi, merci d'avance.rnrnEtant française, si je me marie avec un étranger immigré, ai-je le droit (au moment de signer pour mon mariage) de demander à ce que, si jamais il me quitte ou que nous divorçons un jour, on lui retire sa carte de sejour (ou autre) ?

Par **yland**, le **26/08/2009** à **11:29**

Bonjour,rnrnSi ça commence déjà comme ça, ne te marie pas car tu n'a pas confiance en ton partenaire et ça se voit direct, alors ça sert à rien.

Par **Tisuisse**, le **26/08/2009** à **11:36**

Bonjour,rnrnA mimi5 : rnNon, vous ne pouvez pas exiger une telle clause.rnrnA yland,rnIl est d'usage de bonne politesse de débiter sa 1ère réponse sur un topic, par un "bonjour".

Par **mimi5**, le **26/08/2009** à **17:06**

Merci pour vos réponses... rnrnC'es vrai, je n'aipas confiance en lui même s ' il me dit qu'il est sincère.. rnJ'ai tellement entendu de choses autour de moi, que j'ai peur pour mon avenir avec lui... rnrnLe probleme c'est que je l'aime... Je me retrouve coincé... Lui faire ses papiers : pour

moi c'est hors de question .. Le laisser : c'est pas possible non plus... QUE FAIRE SVP ?
PEUT - ON OBTENIR UNE CARTE DE SJOIR VALABLE POUR 10 ANS EN AYANT UN
CDI ?? SI OUI, ES CE DES PAPIERS SURES? PEUT ON RETIRER OU NE PAS
RENOUVELLER UNE CARTE DE SEJOUR APRES DIX ANNEES ?
Merci pour vos
réponses, aidez moi svp, je suis perdue !!!